

## MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE SEINE-SAINT-DENIS LE 17 FÉVRIER 2020

Le Conseil de l'Ordre, réuni le 17 février 2020, prend acte du vœu émis ce jour et à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire du Barreau de Seine-Saint-Denis et décide la **poursuite du mouvement de grève des avocats, nationalement engagé depuis le 6 janvier dernier, et ce jusqu'au lundi 24 février inclus.**

Le Conseil de l'Ordre rappelle que tous les avocats de France sont en grève afin de sauvegarder leur **régime autonome, équilibré, pérenne et solidaire qui ne coûte pas un euro aux contribuables.**

Le Conseil de l'Ordre constate que le gouvernement **n'a toujours pas expliqué** comment seraient garantis les droits à pensions acquis par les avocats dans le régime actuel quelle que soit leur date de naissance.

Il constate qu'en l'état, la capacité de la CNBF à pouvoir servir les droits à pensions acquis dans le régime actuel après intégration dans le régime universel, **n'est pas assurée.**

Il constate que la proposition du gouvernement de compenser la hausse des cotisations retraite des avocats par un abattement temporaire de 30 % sur une assiette élargie conduit à une augmentation de 40 % soit 5,4 points, toutes charges sociales confondues.

Il s'insurge enfin contre l'atteinte portée, par ce projet de loi, à **l'indépendance de notre profession, à son modèle économique et donc à l'accès au droit effectif des justiciables** dont 70 % de ceux demeurant en Seine-Saint-Denis sont éligibles à l'aide juridictionnelle.

Il déplore qu'au moment où magistrats, greffiers et personnels administratifs font le constat avec nous d'une justice à bout de souffle, sous dimensionnée et qui ne repose que sur notre abnégation, et ce depuis de trop nombreuses années, les pouvoirs publics continuent de mépriser les revendications légitimes des avocats.

Le Conseil de l'Ordre invite en conséquence l'ensemble des avocats de ce pays à **poursuivre la mobilisation actuelle**, et soucieux de préserver **l'unité et la solidarité de ce mouvement**, en appelle à nos institutions représentatives – Conseil National des Barreaux et Conférence des Bâtonniers – pour fédérer les actions à venir.

Le Bâtonnier  
Frédéric GABET

